

21. Question de Monsieur Georges VERZIN, conseiller communal, du 26 février 2024 -- Vraag van de heer Georges VERZIN, gemeenteraadslid, van 26 februari 2024.

Les Visits Pass

Lors du conseil communal du 21 février, il a été confirmé que la gratuité des visit pass avait été rétablie depuis le 19 février.

Je souhaiterais des lors obtenir le texte de la convention entre parking Brussels et la commune de Schaerbeek et plus particulièrement sur ce sujet.

Et savoir finalement quelle sera la période couverte .. jusqu'au 30 juin? Jusqu'au 31 décembre ?

Enfin qu'en est-il du remboursement du remboursement des visit payants qui ont été demandés par les riverains entre le 1er janvier et le 19 février 2024?

Réponse :

Nous avons bien reçu votre question écrite du 26 février 2024. Nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses à vos questions.

Le Visitpass est effectivement disponible en 2024. Les modalités se trouvent sur le site de parking.brussels que nous reprenons ici :

▪ ***Qui peut l'obtenir ?***

Tous les ménages schaarbeekois peuvent commander gratuitement leur VisitPass 2024 auprès de parking.brussels. Le VisitPass contient au choix 10 codes pour une journée ou 20 codes pour 4h30 de stationnement.

Une seule demande peut être effectuée par ménage durant l'année 2024. Veuillez donc vérifier qu'aucun autre membre du ménage n'a effectué de demande avant d'en introduire une nouvelle.

▪ ***Comment obtenir son VisitPass ?***

Il vous suffit d'envoyer votre demande par e-mail à l'adresse schaerbeek@parking.brussels (le lien envoie un courriel). Dans cet e-mail, veuillez impérativement :

1. Mettre en objet du mail « Demande VisitPass 2024 »
2. Indiquer si vous souhaitez prendre 10 codes pour une journée ou 20 codes pour 4h30 de stationnement
3. Joindre une copie recto-verso de votre carte d'identité

Il est également possible de demander son VisitPass en se rendant à l'antenne de Schaerbeek.

▪ ***Comment ça fonctionne ?***

Le VisitPass prend la forme de codes SMS à envoyer au numéro abrégé 4411 avec le texte "code de stationnement immatriculation de la voiture".

Par exemple : XXX12345678 1ABC123.

L'utilisateur du code reçoit ensuite un SMS de confirmation (qu'il est possible de désactiver). Un coût de 0,15 € par message envoyé et reçu est d'application.

Les codes peuvent également être encodés dans l'application 4411 disponible sur Google Play (Android) ou sur l'App Store (iOS). Un coût de 0,35 € est facturé par code utilisé dans l'application.

Les codes ont une durée de validité de 1 an. Une procédure d'utilisation complète sera envoyée au demandeur à l'octroi du VisitPass.

Les codes du VisitPass ne sont pas valables sur les véhicules de type : autobus, autocars, grues, dépanneuses, remorques, véhicules agricoles, camions et semi-remorques.

Les codes ne sont valables qu'en zones vertes sur le territoire de Schaerbeek (non valables en zones rouges, zones de livraison et autres emplacements réservés)

Tels sont les éléments que nous tenions à porter à votre connaissance.